



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**OPAH RU dans le centre ancien - Avenant n°1 à la convention
partenariale**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090039

AMERU

**OPAH RU dans le centre ancien - Avenant n°1 à la convention
partenariale**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Le 16 novembre 2007, une convention partenariale a été signée par Monsieur le Préfet, le représentant local de l'Anah (Agence National de l'Habitat et le Maire de Niort, pour la mise en œuvre de l'OPAH RU sur le centre ancien de Niort, pour une durée de 5 ans.

Après un an de fonctionnement, il apparaît nécessaire, d'une part, d'intégrer à la convention les nouvelles dispositions réglementaires de l'Anah et, d'autre part, d'adapter la convention aux revenus des propriétaires occupants.

C'est pourquoi, il est proposé de passer un premier avenant à la convention partenariale, intégrant les modifications suivantes :

- L'objectif de 150 logements réhabilités en loyers libres est ramené à 75 logements. Ce qui permet d'intégrer un nouvel objectif de 75 logements réhabilités en loyers conventionnés intermédiaires, financés uniquement par l'Anah.
- Conformément au nouveau règlement national Anah, les éco-primés remplacent les primes équipements relatives au développement durable, la prime accordée par l'Anah pour la sortie de vacance passe de 5 000 € à 3 000 € et le montant des aides Anah attribuées pour la sortie de vacance DALO est supprimé.
- Propriétaires occupants : compte tenu du faible niveau de ressources des propriétaires occupants pouvant bénéficier des aides de l'Anah, il leur est difficile de mener des projets de réhabilitation globale avec ces seules aides. Aussi, il est proposé que la Ville de Niort abonde les subventions de l'Anah, en finançant :

- les propriétaires occupants autres que « très sociaux » à hauteur de 10% de la dépense subventionnée par l'Anah

- les propriétaires occupants "très sociaux" à hauteur de 15% de la dépense subventionnée par l'Anah.

De ce fait, l'Anah abonde sa subvention de 5%.

D'autre part, la prime de sortie d'insalubrité de la Ville de Niort est portée à 2 000 €, soit un montant identique à celle accordée aux propriétaires bailleurs.

Le montant total des subventions Ville de Niort accordées aux propriétaires occupants, est donc estimé à 47 900 €, pour les 4 années restantes de l'OPAH RU.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder 47 900 € de subventions supplémentaires à la réhabilitation de logements par des propriétaires occupants, dans les conditions requises par le dispositif OPAH RU de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale OPAH RU sur le centre ancien de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL